



Aix en Provence

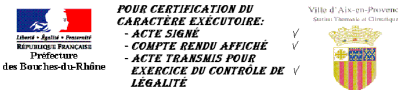
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-402**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53310-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ADHESION 2014 À BOUCHES DU RHÔNE TOURISME

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement Touristique et
InternationalRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL****OBJET** : ADHESION 2014 À BOUCHES DU RHÔNE TOURISME- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville d'Aix en Provence verse une cotisation annuelle au Comité départemental du Tourisme « Bouches du Rhône Tourisme ».

Cette structure a pour mission d'assurer la promotion touristique du département en France comme à l'étranger, de moderniser le tourisme en l'adaptant aux marchés, de valoriser l'image des Bouches-du-Rhône et d'en développer la notoriété.

Point de rencontre de tous les acteurs du tourisme départemental, Bouches-du-Rhône Tourisme facilite l'action des partenaires institutionnels ou privés, qui conduisent un projet touristique dans les Bouches-du-Rhône. Cela s'exprime par des aides directes, le conseil et l'accompagnement, le partage des ressources, la mutualisation des services.

Il est important pour la Ville d'Aix-en-Provence de bénéficier des services de cette structure et de s'inscrire dans le cadre du schéma départemental pour toutes actions de développement touristique. C'est ainsi qu'ont été notamment partagés :

- la réflexion sur la gestion de l'accueil des clients avec un logiciel dédié,
- un dispositif « flux vision tourisme » permettant l'analyse de la fréquentation touristique des Bouches-du-Rhône (événementiel et mobilité sur le territoire),

- la promotion du territoire dans « l'après Marseille Provence 2013 » avec la création de circuits touristiques ou gastronomiques, Open data pour développement d'applications...),
- La réflexion sur la signalisation touristique autoroutière.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association, le 4 juillet 2014, le montant de la cotisation des membres a été reconduit à l'unanimité, celui-ci s'élève à 200 €.

A cet effet, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement de la cotisation annuelle de 200 € pour l'année 2014 à Bouches-du-Rhône Tourisme,
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 92048 6281 1440 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)